Département Des Deux-Sèvres République Française

Arrondissement De Bressuire

S E V T SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Siège : 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 2 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 34
Présents : 18
Absents excusés : 15

Absents: 4

Votants: 21 dont 3 pouvoirs

PRESENTS:

M. BARREAU Dominique; Mme BAUDELOT Chantal; Mme BRAUD Françoise (suppléante); Mme CHABAUTY Viviane (suppléante); Mme CORLAY-QUESTEL Christiane; M. DABIN Michel; M. DANGER Jean-Louis; M. DORET Michel; M. GAUFFRETEAU Bernard; Mme GELÉE Maryline; M. JEUDI Daniel; M. LIGNE Alain; Mme NOLOT Monique; M. POTET Christophe (suppléant); Mme RICHARD Françoise; M. SOULARD Claude; M. THOMAS Patrice; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES:

- M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane;
- M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise;
- M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe;
- M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
- M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
- M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard;
- M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
- M. PILLOT Jean; M. POUPIN Pascal; M. POYAUX Jean-Michel; M. RENAUD Denis.

ABSENTS: M. AIGUILLON Mickaël; M. CESBRON Patrice; M. FUZEAU Bruno; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

FINANCES - BUDGET CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEURS ET EFFACEMENT DE DETTES

Admissions en non valeurs :

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2013 à 2022 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 21 625.00 €

EXERCICE	ETAT 6003652815 du 09/05/2023
2013	50.66 €
2014	153.15 €
2015	410.87 €
2016	327.38 €
2017	912.88 €
2018	1 467.53 €
2019	2 728.52 €
2020	2 712.90 €
2021	8 061.64 €
2022	4 799.47 €
	21 625.00 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouvrés en raison des motifs suivants :

- PV de carence,
- Poursuite sans effet,
- Personne disparue,
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative,
- Personne décédée et demande de renseignement négative,
- Combinaison infructueuse d'actes,
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire liquidation judiciaire.
- Surendettement et décision d'effacement de dette.
- Dossier de succession vacante négatif,
- Créance minime,
- Créance inférieure au seuil de poursuite.

Il est donc proposé d'admettre la somme de 21 625.00 € en non-valeur.

• Effacements de dettes :

Monsieur le Trésorier nous a adressé 2 états d'effacement de dettes suite à jugements représentant un montant global de 7 728.55 €.

DATE	MONTANT
Etat du 24/03/2023	6 694.14 €
Etat du 23/03/2023	1 034.41€
TOTAL	7 728.55 €

Il est rappelé que l'effacement de dette prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de **7 728.55** € sera constatée sur le budget 2023 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de 21 625.00 €;
- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de 7 728.55 €;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Bernard GAUFFRETEAU.



